



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **jeudi 18 septembre 2025 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2025-09-295

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du jeudi 18 septembre 2025 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

De remercier le Service des loisirs et services communautaires pour l'organisation de la Soirée de reconnaissance des bénévoles qui s'est tenue le mardi 16 septembre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifestée lors de la période de parole au public.

2025-09-296

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 26 août 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-09-297 DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-09)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2025-09 pour le mois d'août 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-298 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-299 CONSULTATION SUR LE PROJET DU PROGRAMME MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Considérant que, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

Considérant que les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026 ;

Considérant que les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment ;

Considérant qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

Considérant que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 % ;

Considérant l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux ;

Considérant que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme ;

Considérant que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

De recommander au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson, que :

- Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;
- Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;
- le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logements des régions du Québec ;
- soient facilitées et accélérées la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

De transmettre cette résolution aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada (mark.carney@parl.gc.ca) ;
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada (minister-ministre@infc.gc.ca) ;
- M. François Legault, premier ministre du Québec (premierministre@quebec.ca) ;
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation du Québec (ministre@habitation.gouv.qc.ca) ;
- M. Peter Schiefke, député fédéral de Vaudreuil (peter.schiefke@parl.gc.ca) ;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) (info@fqm.ca) ;
- Fédération canadienne des municipalités (FCM) (info@fcm.ca).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-300

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE PLANCHERS À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »

Considérant la résolution 2025-05-179 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 pour la réalisation de la mise à niveau de l'hôtel de ville auprès de divers fournisseurs ;

Considérant la nécessité de reconfigurer l'hôtel de ville de manière à créer une zone d'accueil pour les citoyens et afin d'augmenter la sécurité des employé.e.s municipaux ;

Considérant la nécessité de remplacer le plancher et de retirer les tapis de certaines zones de l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux de revêtement de planchers à l'hôtel de ville auprès de « TAPIS PINCOURT INC. » pour la somme de 24 271,17 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-723.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-301

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »

Considérant la résolution 2025-05-179 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 pour la réalisation de la mise à niveau de l'hôtel de ville auprès de divers fournisseurs ;

Considérant la nécessité de reconfigurer l'hôtel de ville de manière à créer une zone d'accueil pour les citoyens et afin d'augmenter la sécurité des employé.e.s municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux de rénovation à l'hôtel de ville auprès de « Les constructions De Bellefeuille inc. » pour une somme maximale de 133 120,93 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-723.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-302

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - 17 AU 23 NOVEMBRE 2025

Considérant que la 10^e édition de la *Grande semaine des tout-petits (GSTP)* se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

Considérant que tous les enfants devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.** » ;

Considérant que la *GSTP* vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- sensibiliser les acteur.trice.s de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- mobiliser les acteur.trice.s de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille ;

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

Considérant que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

De proclamer la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10^e édition de la *Grande semaine des tout-petits (GSTP)*, qui se déroule cette année sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.** ».

D'inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025 qui marquera le début des festivités.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-303

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant la résolution 2025-05-179 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 pour la réalisation de la mise à niveau de l'hôtel de ville auprès de divers fournisseurs ;

Considérant la nécessité de reconfigurer l'hôtel de ville de manière à créer une zone d'accueil pour les citoyens et afin d'augmenter la sécurité des employé.e.s municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer un contrat à « LIBRAIRIES BOYER LTÉE » pour l'achat de mobilier pour la réception de l'hôtel de ville pour une somme maximale de 16 710,47 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-50-896.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-09-304 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'août 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-305 AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu du *Règlement n° 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement pour le mois d'août 2025 pour un montant de 1 000 \$, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-306 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

2025-09-307 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU SOUFFLEUR LARUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparation du souffleur Larue auprès de « J.A. LARUE INC. » pour la somme de 15 539,93 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Mise à niveau de la flotte de véhicules » et de l'imputer au poste budgétaire 02-315-00-540.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-308 ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRATS EN ENTRETIEN MÉCANIQUE DE VÉHICULES ET AFFECTATION AU SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'octroi de contrats pour de l'entretien mécanique sur nos véhicules, auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 69 700,81 \$, toutes taxes incluses.

D'affecter ces dépenses à même le surplus réservé « Mise à niveau de la flotte de véhicules » et de les imputer au poste budgétaire 02-315-00-640.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-309 OCTROI DE CONTRATS POUR DES TRAVAUX DE REMBLAI ET NIVELLEMENT AUX ABORD DU CHEMIN DES TOURS ET DANS LE PARC SHAMROCK AINSI QUE POUR LA LOCATION DE LA MACHINERIE NÉCESSAIRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer les contrats pour des travaux de remblai et nivellement aux abords du chemin des Tours et dans le parc Shamrock ainsi que pour la location de la machinerie nécessaire, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 02-320-00-532.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-310

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE
CONCEPTION, DESIGN ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU TERRE-
PLEIN DU BOUL. CARDINAL-LÉGER À L'ENTRÉE DE LA 20 - DÉPENSE
FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENVIRONNEMENT ET
PLANTATIONS »**

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour les services professionnels de conception, design et aménagement paysager du terre-plein sur le boul. Cardinal-Léger à l'entrée de l'autoroute 20 auprès de « G. T. L. PAYSAGISTE INC. » pour la somme maximale de 50 000 \$. toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Environnement et plantations » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-537.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-311

OCTROI DE CONTRATS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DRAINAGE DANS LE PARC SHAMROCK AINSI QUE POUR LA LOCATION DE LA MACHINERIE NÉCESSAIRE - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

D'octroyer les contrats pour l'installation d'un système de drainage dans le parc Shamrock ainsi que pour la location de la machinerie nécessaire, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 02-752-00-522.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-312

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE HYBRIDE DE TYPE MAVERICK AVEC ACCESSOIRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant les besoins opérationnels du Service des travaux publics afin d'assurer le travail de supervision quotidien ;

Considérant la volonté du conseil municipal et de l'administration de privilégier, dorénavant, l'utilisation de véhicules de service de plus petit gabarit pour les contremaîtres, afin de mieux correspondre à l'usage réel projeté, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Claudine Girouard-Morel

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une camionnette de service hybride de type Maverick XLT TI Supercrew, modèle W8J 301A, auprès de « FORD ÎLE-PERROT INC. » pour la somme maximale de 51 199,29 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat de pièces et accessoires auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 3 449.25 \$. toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le fonds de roulement, remboursées en sept (7) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2026, et de les imputer au poste budgétaire 22-300-40-034.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

2025-09-313

ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU BATEAU PNEUMATIQUE ET AFFECTATION AU SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparation du bateau pneumatique auprès de « NAUTIC & ART INC. » pour une somme maximale de 20 758,74 \$, toutes taxes incluses.

D'affecter cette dépense à même le surplus réservé « Mise à niveau de la flotte de véhicules » et de l'imputer au poste budgétaire 02-225-00-640.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-314

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 701-A, BOUL. CARDINAL-LÉGER ET AUTRES TRAVAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture de l'immeuble situé au 701-A, boul. Cardinal-Léger auprès de « COUVREUR DOYON INC. » pour une somme maximale de 6 553,58 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer un contrat pour d'autres travaux sur l'immeuble situé au 701-A, boul. Cardinal-Léger auprès de divers fournisseurs pour une somme maximale de 804,83 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de les imputer au poste budgétaire 02-226-00-531.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2025-09-315

DEMANDE D'APPROBATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POULAILLER AU 451, RUE DU VERSANT EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 786 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Considérant la demande formulée pour l'immeuble situé au 451, rue du Versant ;

Considérant la conformité de ladite demande au *Règlement n° 786 relatif aux usages conditionnels* de la Ville de Pincourt ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 20 août 2025, il est

PROPOSÉ PAR	Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR	Denise Bergeron

D'approuver la demande pour l'aménagement d'un poulailler au 451, rue du Versant en vertu du *Règlement n° 786 relatif aux usages conditionnels* de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

2025-09-316

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 886-04 (RMH 460-2025) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 886 (RMH 460-218) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement n° 886-04 (RMH 460-2025) remplaçant le Règlement n° 886 (RMH 460-2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre* lors de la séance ordinaire du 12 août 2025, sous la résolution 2025-08-286, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement n° 886-04 (RMH 460-2025) remplaçant le Règlement n° 886 (RMH 460-2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-317

VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR	René Lecavalier
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique, selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2024 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2024 ou antérieurs à ladite année, à la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie.

De soustraire de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2024 et de droits sur les mutations immobilières de 2024 ayant un solde de 200 \$ et moins.

De tenir cette vente le **jeudi 4 décembre 2025, à 11 heures**, dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre situé au 375, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt.

De nommer Mme Nathalie Boisvert, trésorière et directrice du Service de l'administration et des finances, ou, en son absence, Mme Johanne Bertrand, trésorière adjointe, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue le **jeudi 4 décembre 2025, à 11 heures**, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2025-09-318

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RÉVISÉE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DÉMARCHE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LES MUNICIPALITÉS DE POINTE-FORTUNE ET DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Considérant la résolution 2023-12-372 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 autorisant la signature de l'entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile entre la Ville de Pincourt et les municipalités de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur ;

Considérant que l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile a été signé le 22 janvier 2024 par les Municipalités participantes ;

Considérant l'entrée en vigueur, le 28 mai 2024, de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*, RLRQ c S-2.4 ; entraînant de facto la révision de ladite Entente conformément à son article 19 a) (i) ;

Considérant que ladite Entente devait également être révisée à la suite de sa première année de mise en œuvre conformément à son sous-paragraphe 19 a) (ii) afin de notamment mieux refléter la réalité organisationnelle des Municipalités participantes ;

Considérant les précisions à apporter à la répartition des coûts entre les Municipalités participantes à l'Entente, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'Entente révisée relative à la sécurité civile ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'annexer cette entente aux présentes afin qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution, réputée y être reproduite intégralement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-319

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE TABLEAUX DE VERRE DANS LA SALLE DU CCMU - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat à « LES INDUSTRIES SCRIPTAM (1998) INC. » pour l'achat et l'installation de tableaux de verre dans la salle du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) pour une somme maximale de 4 073,56 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-097.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 21 et s'est terminée à 19 h 33.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-09-320

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du jeudi 18 septembre 2025 à 19 h 33.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **jeudi 18 septembre 2025 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2025-09-295

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du jeudi 18 septembre 2025 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

De remercier le Service des loisirs et services communautaires pour l'organisation de la Soirée de reconnaissance des bénévoles qui s'est tenue le mardi 16 septembre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifestée lors de la période de parole au public.

2025-09-296

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 26 août 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-09-297 DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-09)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2025-09 pour le mois d'août 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-298 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-299 CONSULTATION SUR LE PROJET DU PROGRAMME MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Considérant que, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

Considérant que les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026 ;

Considérant que les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment ;

Considérant qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

Considérant que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 % ;

Considérant l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux ;

Considérant que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme ;

Considérant que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

De recommander au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson, que :

- Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;
- Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;
- le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logements des régions du Québec ;
- soient facilitées et accélérées la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

De transmettre cette résolution aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada (mark.carney@parl.gc.ca) ;
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada (minister-ministre@infc.gc.ca) ;
- M. François Legault, premier ministre du Québec (premierministre@quebec.ca) ;
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation du Québec (ministre@habitation.gouv.qc.ca) ;
- M. Peter Schiefke, député fédéral de Vaudreuil (peter.schiefke@parl.gc.ca) ;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) (info@fqm.ca) ;
- Fédération canadienne des municipalités (FCM) (info@fcm.ca).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-300

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE PLANCHERS À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »

Considérant la résolution 2025-05-179 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 pour la réalisation de la mise à niveau de l'hôtel de ville auprès de divers fournisseurs ;

Considérant la nécessité de reconfigurer l'hôtel de ville de manière à créer une zone d'accueil pour les citoyens et afin d'augmenter la sécurité des employé.e.s municipaux ;

Considérant la nécessité de remplacer le plancher et de retirer les tapis de certaines zones de l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux de revêtement de planchers à l'hôtel de ville auprès de « TAPIS PINCOURT INC. » pour la somme de 24 271,17 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-723.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-301

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »

Considérant la résolution 2025-05-179 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 pour la réalisation de la mise à niveau de l'hôtel de ville auprès de divers fournisseurs ;

Considérant la nécessité de reconfigurer l'hôtel de ville de manière à créer une zone d'accueil pour les citoyens et afin d'augmenter la sécurité des employé.e.s municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux de rénovation à l'hôtel de ville auprès de « Les constructions De Bellefeuille inc. » pour une somme maximale de 133 120,93 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-723.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-302

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - 17 AU 23 NOVEMBRE 2025

Considérant que la 10^e édition de la *Grande semaine des tout-petits (GSTP)* se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

Considérant que tous les enfants devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.** » ;

Considérant que la *GSTP* vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- sensibiliser les acteur.trice.s de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- mobiliser les acteur.trice.s de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille ;

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

Considérant que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

De proclamer la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10^e édition de la *Grande semaine des tout-petits (GSTP)*, qui se déroule cette année sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.** ».

D'inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025 qui marquera le début des festivités.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-303

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant la résolution 2025-05-179 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 pour la réalisation de la mise à niveau de l'hôtel de ville auprès de divers fournisseurs ;

Considérant la nécessité de reconfigurer l'hôtel de ville de manière à créer une zone d'accueil pour les citoyens et afin d'augmenter la sécurité des employé.e.s municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer un contrat à « LIBRAIRIES BOYER LTÉE » pour l'achat de mobilier pour la réception de l'hôtel de ville pour une somme maximale de 16 710,47 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-50-896.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-09-304 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'août 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-305 AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu du *Règlement n° 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement pour le mois d'août 2025 pour un montant de 1 000 \$, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-306 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

2025-09-307 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU SOUFFLEUR LARUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparation du souffleur Larue auprès de « J.A. LARUE INC. » pour la somme de 15 539,93 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Mise à niveau de la flotte de véhicules » et de l'imputer au poste budgétaire 02-315-00-540.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-308 ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRATS EN ENTRETIEN MÉCANIQUE DE VÉHICULES ET AFFECTATION AU SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'octroi de contrats pour de l'entretien mécanique sur nos véhicules, auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 69 700,81 \$, toutes taxes incluses.

D'affecter ces dépenses à même le surplus réservé « Mise à niveau de la flotte de véhicules » et de les imputer au poste budgétaire 02-315-00-640.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-309 OCTROI DE CONTRATS POUR DES TRAVAUX DE REMBLAI ET NIVELLEMENT AUX ABORD DU CHEMIN DES TOURS ET DANS LE PARC SHAMROCK AINSI QUE POUR LA LOCATION DE LA MACHINERIE NÉCESSAIRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer les contrats pour des travaux de remblai et nivellement aux abords du chemin des Tours et dans le parc Shamrock ainsi que pour la location de la machinerie nécessaire, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 02-320-00-532.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-310

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE
CONCEPTION, DESIGN ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU TERRE-
PLEIN DU BOUL. CARDINAL-LÉGER À L'ENTRÉE DE LA 20 - DÉPENSE
FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENVIRONNEMENT ET
PLANTATIONS »**

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour les services professionnels de conception, design et aménagement paysager du terre-plein sur le boul. Cardinal-Léger à l'entrée de l'autoroute 20 auprès de « G. T. L. PAYSAGISTE INC. » pour la somme maximale de 50 000 \$. toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Environnement et plantations » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-537.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-311

OCTROI DE CONTRATS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DRAINAGE DANS LE PARC SHAMROCK AINSI QUE POUR LA LOCATION DE LA MACHINERIE NÉCESSAIRE - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

D'octroyer les contrats pour l'installation d'un système de drainage dans le parc Shamrock ainsi que pour la location de la machinerie nécessaire, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 02-752-00-522.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-312

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE HYBRIDE DE TYPE MAVERICK AVEC ACCESSOIRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant les besoins opérationnels du Service des travaux publics afin d'assurer le travail de supervision quotidien ;

Considérant la volonté du conseil municipal et de l'administration de privilégier, dorénavant, l'utilisation de véhicules de service de plus petit gabarit pour les contremaîtres, afin de mieux correspondre à l'usage réel projeté, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Claudine Girouard-Morel

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une camionnette de service hybride de type Maverick XLT TI Supercrew, modèle W8J 301A, auprès de « FORD ÎLE-PERROT INC. » pour la somme maximale de 51 199,29 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat de pièces et accessoires auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 3 449.25 \$. toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le fonds de roulement, remboursées en sept (7) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2026, et de les imputer au poste budgétaire 22-300-40-034.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

2025-09-313

ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU BATEAU PNEUMATIQUE ET AFFECTATION AU SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparation du bateau pneumatique auprès de « NAUTIC & ART INC. » pour une somme maximale de 20 758,74 \$, toutes taxes incluses.

D'affecter cette dépense à même le surplus réservé « Mise à niveau de la flotte de véhicules » et de l'imputer au poste budgétaire 02-225-00-640.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-314

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 701-A, BOUL. CARDINAL-LÉGER ET AUTRES TRAVAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture de l'immeuble situé au 701-A, boul. Cardinal-Léger auprès de « COUVREUR DOYON INC. » pour une somme maximale de 6 553,58 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer un contrat pour d'autres travaux sur l'immeuble situé au 701-A, boul. Cardinal-Léger auprès de divers fournisseurs pour une somme maximale de 804,83 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de les imputer au poste budgétaire 02-226-00-531.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2025-09-315

DEMANDE D'APPROBATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POULAILLER AU 451, RUE DU VERSANT EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 786 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Considérant la demande formulée pour l'immeuble situé au 451, rue du Versant ;

Considérant la conformité de ladite demande au *Règlement n° 786 relatif aux usages conditionnels* de la Ville de Pincourt ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 20 août 2025, il est

PROPOSÉ PAR	Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR	Denise Bergeron

D'approuver la demande pour l'aménagement d'un poulailler au 451, rue du Versant en vertu du *Règlement n° 786 relatif aux usages conditionnels* de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

2025-09-316

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 886-04 (RMH 460-2025) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 886 (RMH 460-218) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement n° 886-04 (RMH 460-2025) remplaçant le Règlement n° 886 (RMH 460-2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre* lors de la séance ordinaire du 12 août 2025, sous la résolution 2025-08-286, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement n° 886-04 (RMH 460-2025) remplaçant le Règlement n° 886 (RMH 460-2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-317

VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR	René Lecavalier
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique, selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2024 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2024 ou antérieurs à ladite année, à la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie.

De soustraire de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2024 et de droits sur les mutations immobilières de 2024 ayant un solde de 200 \$ et moins.

De tenir cette vente le **jeudi 4 décembre 2025, à 11 heures**, dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre situé au 375, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt.

De nommer Mme Nathalie Boisvert, trésorière et directrice du Service de l'administration et des finances, ou, en son absence, Mme Johanne Bertrand, trésorière adjointe, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue le **jeudi 4 décembre 2025, à 11 heures**, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2025-09-318

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RÉVISÉE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DÉMARCHE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LES MUNICIPALITÉS DE POINTE-FORTUNE ET DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Considérant la résolution 2023-12-372 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 autorisant la signature de l'entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile entre la Ville de Pincourt et les municipalités de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur ;

Considérant que l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile a été signé le 22 janvier 2024 par les Municipalités participantes ;

Considérant l'entrée en vigueur, le 28 mai 2024, de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*, RLRQ c S-2.4 ; entraînant de facto la révision de ladite Entente conformément à son article 19 a) (i) ;

Considérant que ladite Entente devait également être révisée à la suite de sa première année de mise en œuvre conformément à son sous-paragraphe 19 a) (ii) afin de notamment mieux refléter la réalité organisationnelle des Municipalités participantes ;

Considérant les précisions à apporter à la répartition des coûts entre les Municipalités participantes à l'Entente, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'Entente révisée relative à la sécurité civile ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'annexer cette entente aux présentes afin qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution, réputée y être reproduite intégralement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-09-319

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE TABLEAUX DE VERRE DANS LA SALLE DU CCMU - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat à « LES INDUSTRIES SCRIPTAM (1998) INC. » pour l'achat et l'installation de tableaux de verre dans la salle du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) pour une somme maximale de 4 073,56 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-097.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 21 et s'est terminée à 19 h 33.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-09-320

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du jeudi 18 septembre 2025 à 19 h 33.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE